

COMMUNE D'OCCAGNES

61200

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juillet 2019
à 20 heures.

L'an deux mil dix-neuf, le quinze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, DUVAL Corinne, LEGARLANTEZECK Laurent, ANCERNE Jérôme, LAIGNEL Frédéric, KHATTABI Abderrahim,

Absents excusés : MM. ROGER Michel (pouvoir à BOURDELAS Karine), SUIVRE Gilles, FIEGE Françoise,

Absents : MM. LAIGNEL Jean-Charles, DELAUNAY Stéphane, COCAGNE Sylvain,

Secrétaires de séance : MM. LAIGNEL Frédéric, DUVAL Corinne

Date de convocation : le 5 juillet 2019

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 mai 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. DÉLIBÉRATION DE MODIFICATION DE PRIORITÉ AU CARREFOUR CHEMIN DE LA DIME / PETITE RUE :

Depuis quelque temps les habitants du chemin de la Dime se plaignent de la rapidité des voitures sur ce carrefour. Le vendredi 7 juin 2019, Mme le Maire a rencontré les habitants du chemin de la Dime et de la Petite Rue afin d'envisager l'aménagement du dit Carrefour. Après réunion avec la CDC d'Argentan et des services compétents, il est envisagé et proposé de mettre 2 STOP,

- un au carrefour du chemin de la Dime et Petite Rue
- et un autre sur la Petite Rue en venant de la Grande Rue vers la Croix Rouge.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Pour information, il est indiqué qu'à Pommainville les panneaux de fin de limitation à 50Km/H seront à aligner de chaque côté de la rue et à déplacer.

3. DELIBERATION SUR UNE DEMANDE DES HABITANTS DE LA RUE FRANÇOIS MARTIN :

Mme le Maire informe le conseil Municipal de la réception par la Mairie en courrier recommandé d'une pétition des nouveaux habitants du lotissement François MARTIN, pour modifier le règlement du dit lotissement pour supprimer les 30 m² devant chaque portail et avoir ainsi un dégagement devant leur maison.

Il est rappelé au Conseil que

- Les habitants du lotissement ont tous signé le règlement intérieur du lotissement lors de l'achat des parcelles en ayant connaissance du retrait de portail de 30m² sur leur terrain,
- ces 30 m² devant chaque portail servant aux habitants à se stationner sans gêner la circulation ni les voisins.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité, n'est pas favorable à la modification du dit règlement intérieur du lotissement François Martin en ce qui concerne ces 30m² de stationnement devant chaque portail pour des raisons de sécurité mais également afin d'éviter de futurs conflits de voisinage et dans un souhait de cohérence avec le règlement intérieur établi par le promoteur.

4. RENOUELEMENT DE CONTRAT DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF MME ROBIN :

Lors du conseil Municipal du 28 juin 2018, le conseil municipal avait décidé d'engager Mme ROBIN sur le poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe, contractuel, pour 1 an à la date du 1^{er} août 2018.

Mme le Maire demande au conseil de renouveler le contrat de Mme ROBIN pour 1 an à la date du 1^{er} août 2019. Mme ROBIN demande s'il est possible d'aligner son grade sur celui d'une autre mairie où elle fait des remplacements ponctuels (échelle C3 échelon 3 indice majoré 362).

Actuellement Mme ROBIN est positionnée sur l'échelle C 2 échelon 3, indice majoré (IM) 333 qui correspond pour 24H par semaine à 1 070.01 € brut mensuel soit 1520.18€ charges comprises, mensuel pour la commune.

Aux échelons suivants, cela correspond pour 24 heures hebdomadaire, à un mensuel de

- Echelon 4 (IM 336) : 1 079.65€ brut (1 533.87 € charges comprises),
- Echelon 5 (IM 345) : 1 108.57€ brut (1 574.96€ charges comprises),
- Echelon 6 (IM 351) : 1 127.85€ brut (1 602,35 € charges comprises)
- Echelon 7 (IM 364) : 1 169.63 € brut (1 661.70^e charges comprises),

Au budget, cela correspond à l'article 64 13 : personnel non titulaire qui a un prévisionnel de 18 000€ et un réalisé de 9 580€ sur 7 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après Délibération, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat de Mme ROBIN Tatiana sur le poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe, contractuel, pour 1 an à la date du 1^{er} août 2019 sur l'échelle C2 échelon 6 ; indice majoré 351.

5. QUESTIONS DIVERSES :

- En raison d'un manque d'inscription d'enfants la Ruche n'ouvrira pas pour l'été. Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré une subvention de 500€ pour la Ruche. Il est proposé au conseil d'attribuer cette subvention à la Ruche si les plans mercredi ouvrent soit à l'école d'Occagnes pour le voyage scolaire à ASNELLES en 2020. La proposition semble bien accueillie et sera délibérée lors d'un prochain conseil municipal.
- Mme le Maire a rencontré Mme Léveillé lors de la kermesse de l'école, celle-ci souhaiterait faire des séances de méditation dynamique en groupe d'une durée de 1H 30, les jeudi soir de 18H45 à 20h15 dans la salle des fêtes. Le conseil présent est assez favorable, il faudrait se renseigner sur le tarif que la commune de Sévigny lui demande pour la location de la salle des fêtes avant de pouvoir en délibérer lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H 10

Les conseillers municipaux

Les secrétaires

Le Maire